

PROCES-VERBAL DE PROLONGATION DE GARDE A VUE

1 - Date et heure de notification de la prolongation de la mesure de garde à vue à la personne

2 - Lieu de rédaction

3 - Poursuite d'enquête et cadre juridique avec visa des articles

4 - Visa des articles relatifs à la prolongation de la mesure de garde à vue

5 - Petite identité de la personne faisant l'objet de la mesure

6 - Notification à la personne de la prolongation de la mesure de garde à vue dont elle fait l'objet

La personne placée en garde à vue est immédiatement informée, dans une langue qu'elle comprend, que :

- ✓ pour les nécessités de l'enquête ;
- ✓ et au vu d'une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ;

la mesure de garde à vue dont elle fait l'objet est prolongée :

- ✓ NOM et qualité du magistrat ayant décidé de la mesure ;
- ✓ références de la décision de prolongation ;
- ✓ heure d'effet de la mesure.

7 - Information de la personne

La personne placée en garde à vue est immédiatement informée des droits dont elle bénéficie :

- ✓ être examinée par un médecin ;
- ✓ être assistée par un avocat, s'entretenir avec lui et bénéficier de son assistance lors des interrogatoires et confrontations.

8 - Prise en compte des demandes de la personne sous forme de déclarations

9 - Formule de clôture

Le procès-verbal est lu et émargé par la personne gardée à vue. L'heure est clairement énoncée.

En cas de refus d'émargement, il en est fait mention.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION**

**DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE**

N°.../.../...

AFFAIRE
C/ NOM, Prénom
Qualification de l'infraction

OBJET
Notification de prolongation
de garde à vue à :
NOM, Prénom, âge,
profession, adresse.

Personne majeure
Régime de droit commun

PROCES-VERBAL

- 1 L'AN (année) le (jour - mois)
à (heure - minutes)
NOUS : NOM, Prénom
Grade du rédacteur
En fonction à (service ou unité)
De (ville)
- 2 Officier de Police Judiciaire en résidence à : (ville)
---Étant au service.-----
3 ---Poursuivant l'enquête de flagrance.-----
---Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale.-----
4 ---Vu les articles 63, 63-3 et 63-4 du code de procédure pénale.----
5 ---Faisons comparaître devant nous Monsieur NOM, Prénom, date
et lieu de naissance, nationalité, profession et adresse, gardé à vue
dans nos locaux depuis le (date) à (heure).-----
6 ---Lui notifiions, en langue française qu'il comprend, que :-----
---Au vu d'une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'il a
commis ou tenté de commettre (qualification de l'infraction).-----
---Pour les nécessités de l'enquête, Monsieur (NOM, Prénom),
procureur de la République près le T.G.I. de (Ville) nous a délivré
une autorisation écrite de prolongation de garde à vue d'un
nouveau délai de 24 heures maximum.-----
---Cette autorisation écrite de prolongation de garde à vue est
enregistrée sous le numéro (.....).-----
---Cette mesure prend effet à compter du (date) à (heure).-----
7 ---Informons Monsieur (NOM, Prénom) que conformément aux
dispositions prescrites par les articles 63-3 et 63-4 du code de
procédure pénale, il peut :-----
---Être examiné par un médecin.-----
---L'informons également de son droit d'être assisté par un avocat
de son choix ou à défaut commis d'office. Ce droit comprend la
possibilité de s'entretenir avec un avocat dès le début de cette
prolongation et de bénéficier de l'assistance d'un avocat lors des
interrogatoires et des confrontations.-----
8 ---L'intéressé déclare :-----
---« Je désire bénéficier d'un nouvel examen médical ».-----
---« Je ne souhaite pas m'entretenir avec mon avocat mais je
désire bénéficier de l'assistance, à mes interrogatoires et
confrontations, de Maître NOM, Prénom, avocat au barreau de
(VILLE) ».-----
9 ---Après lecture faite par lui-même, Monsieur NOM, Prénom
persiste et signe avec nous le présent à heures-----
L'intéressé Grade du rédacteur

---Annexons au présent la copie de la demande de prolongation de garde à vue ainsi que l'autorisation de prolongation délivrée par Monsieur le procureur de la République.-----

Grade du rédacteur